

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 1 décembre 2023	N° 2023-653

Convocation du 24 novembre 2023

Aujourd'hui vendredi 1 décembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Patrick LABESSE à Mme Anne LEPINE
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
M. Baptiste MAURIN à M. Alexandre RUBIO
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Camille CHOPLIN
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
Mme Marie RECALDE à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET jusqu'à 11h et de 15h42 à 18h06
Mme Christine BOST à M. Stéphane DELPEYRAT de 13h15 à 13h35 et de 14h45 à 15h14
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 17h18
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h44 à 17h14 et à partir de 19h17
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Bastien RIVIERES à partir de 13h
Mme Andréa KISS à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 19h02
Mme Delphine JAMET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h45
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h
Mme Josiane ZAMBON à M. Alain ANZIANI à partir de 19h12
M. Jérôme PEScina à M. Franck RAYNAL à partir de 17h
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 14h45
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PEScina de 13h16 à 13h35 et de 14h45 à 15h27
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 18h41
Mme Fatiha BOZDAG à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 17h18
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY de 10h15 à 13h35
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h42
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 12h à 13h35
Mme Laure CURVALE à Mme Eve DEMANGE à partir de 17h37
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS de 14h45 à 17h39
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 16h15
M. Gilbert DODOGARAY à Jean TOUZEAU à partir de 19h12
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h55
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET jusqu'à 12h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 11h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à M. Frédéric GIRO jusqu'à 11h
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 15h20
M. Radouane JABER à M. Guillaume MARI jusqu'à 10h30
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 10h30 à 13h
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS jusqu'à 10h35
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h50
M. Guillaume MARI à M. Radouane JABER à partir de 18h56
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI de 14h45 à 15h40
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 18h44
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC de 11h10 à 13h35
M. Patrick PUJOL à M. Christian BAGATE à partir de 14h45
M. Fabien ROBERT à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 15h50

Mme Nadia SAADI à M. Didier CUGY à partir de 14h59
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Amandine BETES à partir de
18h18
M. Thierry TRIJOULET à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 18h21

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 1 décembre 2023	<i>Délibération</i>
	Direction administrative et financière - Pôle ter Sud	<i>N° 2023-653</i>

Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Inno Campus Extra Rociade - Convention de délégation de Maitrise d'ouvrage entre Bordeaux Métropole et Pessac - Approbation - Décision

Monsieur Franck RAYNAL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus Extra-Rociade (OIM BIC) s'étend sur un territoire situé sur les communes de Mérignac, Gradignan et Pessac. Le périmètre est constitué d'entités urbaines distinctes mais confrontées aux enjeux d'aménagement communs :

- Enjeux de déplacements et d'accessibilité,
- Enjeux économiques, sur un secteur porteur d'emplois et rassemblant de nombreuses entreprises innovantes,
- Enjeux énergétiques,
- Enjeux urbains dans un paysage très sectorisé par la rocade, l'autoroute et la ligne ferroviaire.

Instaurée par délibération métropolitaine n°2016/77 du 12 février 2016, cette opération se caractérise par un certain nombre de requalifications d'espaces publics, dont les premières ont concerné l'avenue du Haut Lévêque à Pessac. Par délibération n° 2022-133 en date du 25 mars 2022, Bordeaux Métropole a acté de l'évolution du programme de constructions et des équipements publics à réaliser.

Les sous-opérations de requalification de l'espace public envisagées dans le cadre de l'opération OIM Bic extra rocade, se réaliseront suivant un calendrier qui s'étale jusqu'en 2035. La liste des opérations de requalifications d'espaces publics situées sur la commune de Pessac et ayant fait l'objet de la Déclaration d'Utilité Publique de l'opération OIM BIC extra rocade figure en annexe à la présente délibération (annexe 1). Ces opérations sont inscrites aux contrats de Codéveloppement successifs selon leur calendrier de réalisation.

Le montant prévisionnel des sous-opérations de requalification de l'espace public sur le territoire de Pessac a été évalué dans le cadre de la DUP à 40 029 762 € HT soit 48 035 714,4 € TTC (au taux de TVA en vigueur de 20 % et selon les conditions économiques de 2018), dont 4 002 976 € HT soit 4 803 571,2 € TTC relèvent de la compétence de la Ville de Pessac (10 %).

Une convention pour déléguer la maîtrise d'ouvrage des équipements publics à la Métropole :

La réalisation des sous-opérations de requalification de l'espace public requiert l'exercice de compétences de Bordeaux Métropole et de la Ville de Pessac qui est compétente en matière d'éclairage public et d'enfouissement des réseaux Telecom.

Chaque sous-opération de requalification de l'espace public pourra donner lieu à la passation d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des équipements relevant de la compétence communale conformément aux prescriptions de l'article L2422-12 du Code de la commande publique.

La maîtrise d'ouvrage unique de requalification des différents ouvrages comprend la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissements des réseaux télécoms, ainsi que les ouvrages d'éclairage public relevant de la compétence communale pour l'ensemble du territoire communal situé en extra rocade, compris dans le périmètre de Bordeaux Inno Campus.

Ces conventions définiront les conditions dans lesquelles Bordeaux Métropole assurera la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération et les modalités financières de remboursement par la ville, conformément au modèle de convention figurant en annexe 1.

Le montant prévisionnel à la charge de la Ville pourra varier par rapport au coût estimé des travaux au moment de la signature des conventions en fonction du coût définitif des travaux.

Les modalités d'échanges financiers entre la Ville et la Métropole

La Ville de Pessac sera redevable des sommes à l'achèvement des travaux de chaque opération d'aménagement d'espace public, sur présentation d'un récapitulatif des dépenses exposées par Bordeaux Métropole en tant que maître d'ouvrage unique dans le cadre de la convention, accompagné des factures acquittées par Bordeaux Métropole.

La présente délibération a ainsi pour objet d'adopter les modalités de transfert de maîtrise d'ouvrage des équipements public de compétence communale entre la Ville de Pessac et Bordeaux Métropole décrit dans la convention type joint (annexe 2) et d'autoriser le Président à signer l'ensemble des conventions pour les opérations d'aménagement d'espace public comprises dans l'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus (OIM BIC)

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2022/25 du 28 janvier 2022, approuvant la création de l'opération d'aménagement Bordeaux Inno Campus extra-rocade

VU l'article L2422-12 du Code de la commande publique

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la réalisation des sous-opérations de requalification de l'espace public comprises dans l'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus (OIM BIC) nécessite la signature de conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage soit signée entre la ville de Pessac et Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes de la convention type de transfert de maîtrise d'ouvrage de l'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus Extra Rode entre la Ville de Pessac et Bordeaux Métropole, annexée à la présente délibération

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des conventions pour les opérations prévues dans le cadre de l'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus Extra Rode

Article 3 : d'autoriser la dépense et la recette sur l'opération 05P101O005, chapitre 4581 et 4582

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Madame CURVALE, Monsieur POUTOU;

Contre : Monsieur MORISSET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 1 décembre 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 8 DÉCEMBRE 2023	Pour expédition conforme,
DATE DE MISE EN LIGNE : 8 DÉCEMBRE 2023	le Vice-président,
	Monsieur Stéphane DELPEYRAT